

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de Garde L'Envolée Inc.		Date d'inspection Le 11 juin 2026	
Nom de l'établissement Garderie Les Hiboux		Numéro de permis 2016075	
Adresse A 160 Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Mélika Belliveau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge. Commentaires: La lacune est maintenant conforme.	32(1)(a)	20 avr. 2026	10 juin 2026
38(1) Les enfants d'âge préscolaire et scolaire bénéficiaires de services dans un établissement agréé y ont accès à des toilettes pourvues : a) s'agissant d'un établissement regroupant un maximum de neuf enfants, d'une toilette et d'un lavabo; b) s'agissant d'un établissement regroupant de dix à vingt-quatre enfants, de deux toilettes et de deux lavabos; c) s'agissant d'un établissement regroupant de vingt-cinq à quarante-neuf enfants, de trois toilettes et de trois lavabos; d) s'agissant d'un établissement regroupant de cinquante enfants ou plus, de quatre toilettes et de quatre lavabos. Commentaires: La lacune est maintenant conforme.	38(1)	12 mai 2026	10 juin 2026

### Commentaires généraux

Une photo du lavabo réparé et des deux zones d'expression musicale a été envoyée par courriel à la mentor. Les deux lacunes sont maintenant corrigées.

original signé par  
Mélika Belliveau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 11 juin 2026

Date

original signé par  
Valerie Lavigne

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 juin 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"